

Image not found or type unknown



Comment déclarer son association loi 1901 en préfecture ?

Fiche pratique publié le 12/09/2014, vu 523 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Une fois que vous avez organisé l'assemblée générale constitutive et fait le point sur les principes de base de l'association, vous allez pouvoir déclarer votre association à la préfecture. Est-elle obligatoire ? Comment compléter le dossier de création ?

Il n'est pas obligatoire de procéder à la déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture ni à l'insertion au Journal Officiel d'un extrait de cette déclaration.

[Voir le détail](#)